

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2020

---

## RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL60

présenté par  
M. Maillard, rapporteur

-----

#### ARTICLE 9

À l'alinéa 8, supprimer le mot :

« membre »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.